



Un nouvel horizon pour votre épargne



La Boîte à Finances

Tour Ariane, 5 place de la Pyramide
92088 Paris la Défense Cedex

Tél : 01.80.88.83.00

Fax : 01.80.88.83.03

Courriel : contact@la-boite-a-finances.com

Site web : www.la-boite-a-finances.com

www.generali-patrimoine.fr

Découvrez Octuor Capitalisation, un contrat innovant pour optimiser votre fiscalité

Octuor est un contrat de capitalisation multisupports et multigestionnaires doté d'un mécanisme spécifique de Participation aux Bénéfices Différée. Le principe consiste à reporter dans le temps (pendant 8 ans), le versement des *Produits** réalisés par le contrat, dans un objectif d'optimisation fiscale.

● Octuor Capitalisation vous permet de bénéficier des 3 principaux avantages suivants :

- Le cadre fiscal privilégié du contrat de capitalisation allié au mécanisme de la Participation aux Bénéfices Différée,
- L'expertise de Generali Patrimoine en matière de sélection de supports financiers,
- L'accès à de nombreuses options pour faciliter la gestion de votre épargne.

Pour comprendre le contrat **Octuor Capitalisation**, nous vous proposons les définitions suivantes :

■ **Produits** : on entend par *Produits* :

- la Participation aux Bénéfices annuelle du fonds en euros nette de frais de gestion (hors prélèvements sociaux)
- et/ou les revenus distribués par les unités de compte de distribution

Les unités de compte sur lesquelles vous pouvez investir dans le cadre d'un contrat multisupports peuvent être de distribution ou de capitalisation :

■ **Unités de compte (UC) de distribution** : tout ou partie des revenus sont redistribués périodiquement, ce qui est susceptible d'impacter la valeur liquidative de l'UC à la date de distribution.

■ **Unités de compte (UC) de capitalisation** : tous les revenus sont réinvestis immédiatement dans l'UC, ce qui augmente la valeur liquidative.

Nota Bene : Contrairement aux unités de compte de distribution, les unités de compte de capitalisation ne concourent pas au mécanisme de la Participation aux Bénéfices Différée. Leurs revenus sont, dans tous les cas, soumis à imposition en cas de rachats.

■ **Provision pour Participation aux Bénéfices (PPB)** : La Provision pour Participation aux Bénéfices est un compte géré par l'assureur sur lequel sont réinvestis les *Produits** de votre contrat pendant 8 ans.

* Voir définition dans l'encadré ci-dessus.

Le principe de la Participation aux Bénéfices Différée : un mécanisme en 3 étapes

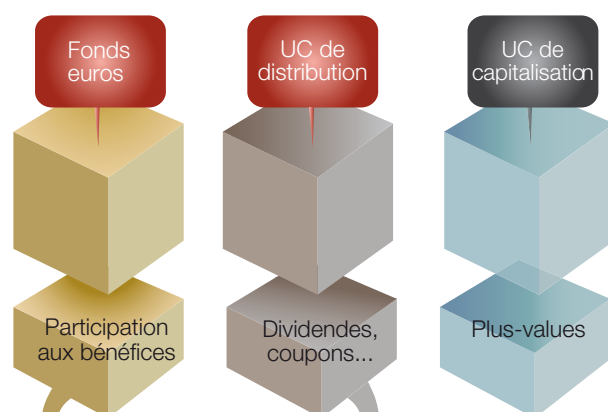
1 Pendant les 8 premières années du contrat :
la Participation aux Bénéfices Différée du contrat
Octuor Capitalisation est constituée de :

100% des Produits*.

Cette Participation aux Bénéfices Différée est mise en réserve dans un compte géré par l'assureur. Elle constitue ce qu'on appelle **la Provision pour Participation aux Bénéfices***.

+ contrat

Contrat pendant 8 ans



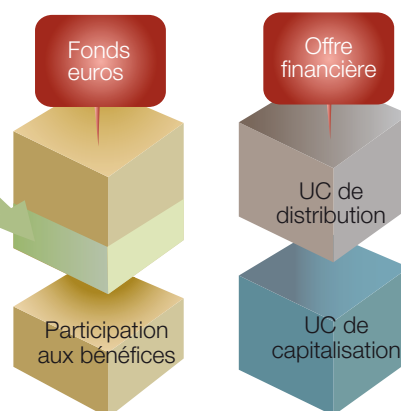
2 Au jour du 8^{ème} anniversaire de votre contrat,
le mécanisme de la Participation aux Bénéfices
Différée prend fin.

100 % des Produits* affectés à la **Provision pour Participation aux Bénéfices*** capitalisée sont restitués au contrat.

PPB
Provision pour Participation
aux Bénéfices

3 Après 8 ans :
Octuor Capitalisation bénéficie de toutes les
modalités de fonctionnement d'un contrat de
capitalisation.

Contrat après 8 ans



* Se reporter aux définitions en page 2

Conjuguiez la fiscalité du contrat de capitalisation aux atouts de la Participation aux Bénéfices Différée

Octuor Capitalisation est une solution fiscale et patrimoniale qui permet d'optimiser la fiscalité sur vos revenus ou de minorer votre imposition sur la fortune.

Le cadre général de la fiscalité du contrat de capitalisation s'applique pendant toute la durée du contrat.

● Pendant les 8 premières années du contrat Octuor Capitalisation

La spécificité du mécanisme de la Participation aux Bénéfices Différée du contrat Octuor Capitalisation lui confère des avantages fiscaux particuliers pendant les 8 premières années du contrat.

Les montants placés dans la **Provision pour Participation aux Bénéfices*** n'entrent pas dans l'assiette fiscale.

Avantage impôt sur le revenu

En cas de rachat partiel pendant cette période, **les Produits*** mis en provision ne sont pas soumis à l'impôt sur le revenu.

⊕ contrat

● Après 8 ans

Les avantages particuliers du mécanisme de la Participation aux Bénéfices Différée prennent fin, le contrat Octuor Capitalisation continue de bénéficier des avantages fiscaux liés au contrat de capitalisation (voir tableau page 5).

* Se reporter aux définitions en page 2



● Cadre fiscal du contrat **Octuor Capitalisation**

Fiscalité sur les revenus des plus-values en cas de rachat	<ul style="list-style-type: none"> • Avant le 4^{ème} anniversaire du contrat : imposition à l'impôt sur le revenu au barème progressif ou, sur option, au prélèvement forfaitaire libératoire de 35 %. • Entre le 4^{ème} et le 8^{ème} anniversaire du contrat : imposition à l'impôt sur le revenu au barème progressif ou, sur option, au prélèvement forfaitaire libératoire de 15 %. 	<p>⊕ contrat</p> <p>Atout de la Participation aux Bénéfices Différée</p> <p>En cas de rachat partiel, les montants placés dans la PPB* ne sont pas soumis à imposition.</p>
	<ul style="list-style-type: none"> • Au-delà du 8^{ème} anniversaire du contrat : <ul style="list-style-type: none"> - Imposition sur le revenu au barème progressif après abattement annuel de 4600 euros pour un célibataire, veuf ou divorcé ou 9 200 euros pour un couple soumis à une imposition commune (tous contrats d'assurance vie et contrats ou bons de capitalisation confondus) - ou prélèvement forfaitaire libératoire, sur option, au taux de 7,5 % (bénéfice d'un crédit d'impôt correspondant à l'abattement annuel ci-avant visé). 	
	<p>Prélèvements sociaux</p> <p>Dans tous les cas, les plus-values sont soumises aux prélèvements sociaux.</p>	
Fiscalité ISF de l'épargne atteinte	<p>Au 1^{er} janvier de l'année d'imposition, seule la valeur nominale (correspondant aux versements effectués sur votre contrat moins la part de capital retirée lors des rachats) doit être intégrée à votre patrimoine à l'exclusion des plus-values.</p>	<p>Avantage ISF</p>
Fiscalité applicable en cas de décès de l'assuré	<p>Le contrat n'est pas dénoué par décès. Le contrat de capitalisation fait partie de la succession de l'assuré. L'épargne atteinte au jour du décès est soumise aux droits de succession. Cependant, le contrat n'étant pas dénoué du fait du décès de l'assuré, il conserve sa date d'effet initiale.</p>	
Donation	<p>Le contrat de capitalisation peut faire l'objet d'une donation à toute personne de votre choix, bénéficiant des abattements et réductions de droit commun.</p> <p>Avantage pour le donataire : il bénéficie de l'antériorité fiscale liée au contrat.</p>	

* Se reporter aux définitions en page 2



Faites le choix d'une offre financière de qualité

Que vous soyez un investisseur néophyte ou averti, l'offre financière du contrat Octuor Capitalisation vous permet de sélectionner des supports adaptés à votre profil et à vos objectifs patrimoniaux. Octuor Capitalisation vous donne accès à des gestionnaires de renommée internationale et à une offre financière diversifiée de haut niveau.

● Un fonds en euros au service de la sécurité pendant toute la durée du contrat

Le fonds euros est une valeur refuge qui permet de réduire l'exposition de votre épargne aux aléas des marchés financiers.

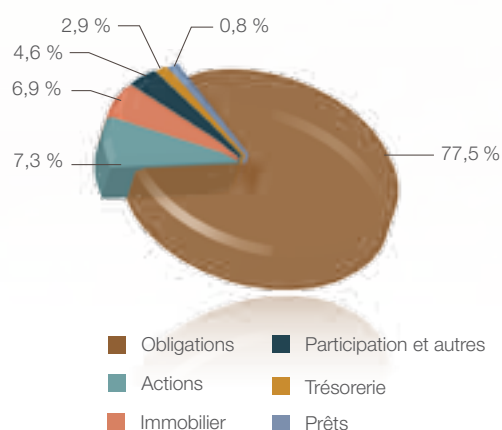
L'Actif Général de Generali Vie

Le fonds de référence de Generali Vie est le fonds en euros du contrat Octuor Capitalisation.

Il s'appuie sur une gestion sécurisée et une sélection de titres rigoureuse privilégiant la performance sur le long terme.

Notation moyenne du portefeuille obligataire au 30/06/2011 : A +

Répartition des actifs au 30 juin 2011



Source : Generali Investments

● Une sélection de supports en unités de compte pour dynamiser votre épargne

Pour diversifier votre épargne, Octuor Capitalisation vous offre la possibilité de répartir votre investissement entre le fonds en euros et des supports en unités de compte.

Pendant les 8 premières années du contrat Octuor Capitalisation

Dynamisez votre épargne grâce à une large offre de supports en unités de compte.

- **Les unités de compte de distribution :**

Seules les **unités de compte de distribution** * concourent au mécanisme de la Participation aux Bénéfices Différée.

La sélection financière repose notamment sur la diversification géographique et sur les classes d'actifs afin de limiter l'exposition au risque. Ces supports financiers sont gérés parmi des sociétés de gestion reconnues et de dimension internationale.

Une offre de SCPI est incluse dans la sélection financière pour vous faire bénéficier du dynamisme du marché immobilier.

Une sélection financière diversifiée et de qualité composée :

- D'unités de compte de distribution ainsi que des SCPI selon les offres disponibles.
- D'unités de compte de capitalisation.

➕ contrat

- **Les unités de compte de capitalisation :**

Octuor Capitalisation vous donne également accès à une sélection d'**unités de compte de capitalisation***. Ces supports vous offrent d'autres perspectives d'investissement mais ne participent pas au mécanisme de la Participation aux Bénéfices Différée.

Après 8 ans

Après le 8^{ème} anniversaire de votre contrat Octuor Capitalisation, vous disposerez de nombreux supports d'investissements rigoureusement sélectionnés auprès de sociétés de gestion de renom.

* Se reporter aux définitions en page 2

Vivez votre stratégie d'investissement en toute liberté...

Le contrat Octuor Capitalisation vous fait bénéficier d'une grande souplesse dans la gestion de votre investissement.

● Pendant toute la vie **du contrat**

● **Constituez votre épargne à votre rythme**

Vous pouvez dès la souscription du contrat effectuer des versements libres ou bien **programmer des versements réguliers**. Il vous suffit de déterminer leur montant, leur fréquence ainsi que leur répartition entre les supports de votre choix.

● **Modifiez la répartition de votre épargne entre différents supports**

En fonction de vos objectifs de placement et des conditions des marchés financiers, vous pouvez à tout moment réorienter votre investissement sur un ou plusieurs supports de votre choix.

● **Disposez de votre épargne à tout moment**

Vous pouvez, quand vous le souhaitez, récupérer tout ou partie de votre épargne en effectuant un rachat partiel ou total.

Vous avez également la possibilité d'opter pour les **rachats partiels programmés** à partir des supports de votre choix afin de vous constituer un complément de revenu.

Quel que soit le type de rachat partiel effectué (rachat partiel simple ou rachat partiel programmé), votre contrat conserve les avantages liés au mécanisme de la Participation aux Bénéfices Différée.
Aucune pénalité ne vous est appliquée.

➕ **contrat**

● Au terme **de votre contrat**

● **Transformez votre contrat en rente viagère**

Vous avez la possibilité de percevoir le capital sous forme de rente, et ainsi vous recevez une rente régulière, tout au long de votre vie.

Cette option constitue un excellent moyen de compléter votre retraite.

... et pilotez votre épargne en toute simplicité

● Pendant toute la vie **du contrat**

OPTIONS	OBJECTIFS
Transferts programmés	Transférer automatiquement un montant déterminé à l'avance depuis le fonds en euros vers les supports en unités de compte de votre choix pour entrer de manière progressive sur les marchés financiers.
Sécurisation des plus-values	Sécuriser via le fonds en euros les plus-values réalisées dans le cadre d'un investissement sur une ou plusieurs unités de compte de votre choix.
Limitation des moins-values et limitation des moins-values relatives	Transférer la totalité des sommes détenues sur un ou plusieurs supports en unités de compte de votre choix vers le fonds en euros, en cas de dépassement du seuil des moins-values que vous avez préalablement fixé sur chacun des fonds concernés.

L'option Sécurisation des plus-values revêt un intérêt supplémentaire lorsque le contrat est en partie investi sur des **unités de compte de capitalisation***.

En effet, les plus-values générées par les **unités de compte de capitalisation*** et sécurisées sur le fonds en euros - via l'option - alimentent également la **Provision pour Participation aux Bénéfices***.

⊕ **contrat**

● Après 8 ans... **vous avez en plus accès à la dynamisation des plus-values**

OPTION	OBJECTIF
Dynamisation des plus-values	Transférer automatiquement la participation aux bénéfices générée par le fonds en euros vers les unités de compte de votre choix pour dynamiser votre épargne.

* Se reporter aux définitions en page 2

Suivez votre épargne en quelques clics

Pendant toute la vie du contrat, vous pouvez suivre⁽¹⁾ l'évolution de votre épargne depuis le site de votre Conseiller ou sur www.generali-patrimoine.fr

Consultez votre contrat en temps réel⁽¹⁾

- Transactions, épargne atteinte, répartition de l'épargne investie, Participation aux Bénéfices Différée
- Visualisation de l'ensemble de vos courriers et de vos états de situation
- Fiches d'information financière sur chaque support.

Modifiez les informations relatives à votre contrat⁽¹⁾

- Adresse postale, données d'identité, coordonnées bancaires et état civil.

Effectuez des transactions en ligne sur votre contrat⁽¹⁾

- Versement libre et versements libres programmés
- Arbitrages
- Rachats partiels et rachats partiels en 72 h⁽²⁾
- Rachats partiels programmés.

N'hésitez pas à contacter votre Conseiller pour accéder aux transactions en ligne et pour toute information complémentaire sur ces services.

iGENERALI : UNE APPLICATION IPHONE

Disponible sur iPhone®, iPad® et iPod Touch®, iGenerali vous offre de nombreuses fonctionnalités :

- visualiser toutes les informations de votre contrat
- programmer des alertes personnalisées
- accéder à nos actualités sur le Groupe Generali, le marché, les produits...
- contacter votre Conseiller.

Pour télécharger iGenerali, c'est simple : rendez-vous sur l'App Store® ou sur iTunes®.

Pour vous connecter, utilisez les mêmes login et mot de passe que ceux de votre espace client.

iPhone, iPad, iPod Touch, App Store et iTunes sont des marques déposées par Apple Inc.

⁽¹⁾ Selon les modalités prévues dans la Note d'Information valant Conditions Générales. Accès soumis à conditions. Prenez contact avec votre Conseiller.

⁽²⁾ Sous réserve que les conditions indiquées sur le site soient respectées.

Generali, Un groupe mondial puissant et pérenne

Créé à Trieste en 1831, le Groupe Generali fait aujourd'hui partie des principaux groupes mondiaux de services financiers. Premier assureur vie européen, il offre à ses partenaires et clients la sécurité indispensable d'un grand groupe à la solidité reconnue.

- 73,2 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2010,
- Une solidité financière confirmée par les principales agences de notation ⁽¹⁾ :

Agence	Note	Commentaire
AM. Best	A+	Supérieur Confirmé le 18 novembre 2011 Perspective négative
Standard & Poor's	AA-	Très solide Confirmé le 23 septembre 2011 Perspective stable
Fitch	AA-	Très haute sécurité Confirmé le 11 octobre 2011 Perspective négative
Moody's	Aa3	Excellent Confirmé le 5 octobre 2011 Perspective négative

⁽¹⁾ La notation financière est l'appréciation, par une agence de notation financière indépendante, du risque de solvabilité financière d'une entreprise. Elle vise à attribuer une note correspondant aux perspectives de remboursement de ses engagements envers ses créanciers (fournisseurs, banques, détenteurs d'obligations...).

Generali France, un acteur de référence

Implanté dans l'Hexagone dès 1832, Generali est devenu le 2^e assureur généraliste en s'appuyant sur sa forte dynamique interne et ses différentes acquisitions. Sa progression est le fruit d'une politique de gestion prudente et responsable, notamment dans sa stratégie de sélection d'actifs rigoureuse et de qualité.

- 90,5 milliards d'euros d'actifs gérés en 2010
- 15,9 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2010
dont 11,4 milliards d'euros de chiffre d'affaires en assurance vie

Generali Patrimoine, force d'innovation

Fort de son expertise historique, Generali Vie a créé un pôle dédié au développement de l'épargne patrimoniale, Generali Patrimoine. Il se distingue notamment des autres intervenants par l'innovation régulière qu'il apporte à ses produits et à ses services internet renforçant ainsi, année après année, sa position sur le marché de l'assurance vie.

Ce savoir-faire associant la maîtrise des contrats multi supports multi gestionnaires à celle des solutions internet, bénéficie régulièrement de la reconnaissance de la presse et des professionnels.